

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Messidor, an V.

( Mardi 20 Juin 1797 ).

*Refus de la province de la Marche et du duché d'Urbini de payer les contributions imposées par la cour de Rome. — Fin de la lettre d'un voyageur danois sur les différends qui se sont élevés entre le général Buonaparte et quelques cantons suisses. — Ordre donné par le roi de Prusse de rétablir les fortifications de la partie de la Pologne qui lui appartient. — Arrivée à Calais de plusieurs matelots insurgés de la flotte anglaise.*

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

## ITALIE.

De Rome, le 26 mai.

On assure que l'état du saint-pere donne des espérances : il ne peut cependant s'occuper des affaires d'état, & il n'a pas encore reçu l'ambassade extraordinaire d'Espagne.

Le peuple se porte en foule à la banque du Saint-Espirit, pour faire échanger les aulades. On y a doublé les gardes, parce qu'on craint que quelques brigands ne profitent du mécontentement du peuple pour l'exciter à piller la banque.

On annonce que la ville d'Ancone va déclarer son indépendance, & qu'elle y est indirectement encouragée par les Français, malgré le traité de paix. On craint, avec raison, que le reste de la Marche & le duché d'Urbini ne suivent son exemple. Ces deux provinces refusent assez ouvertement de payer les contributions extraordinaires & de se soumettre aux réquisitions.

De Bologne, le 30 mai.

Le corps législatif & le directoire de la république cispadane étoient en pleine activité; toutes les autorités étoient à la veille d'être organisées, lorsqu'un ordre du général Buonaparte est venu tout suspendre, pour la troisième fois. La Romagne va être réunie à la république cispadane; mais celle-ci perd les territoires de Modène, de Reggio, de Massa, &c., qui vont être réunis à une république dont on parle pour la première fois, la république *cisalpine*. Les patriotes jettent les hauts cris, parce qu'ils désespèrent d'avoir une république une & indivisible; mais les gens bien pensans s'en félicitent: ils espèrent être plus tranquilles en ne partageant pas le sort des lombards; ils ne regrettent même pas Modène & Reggio, parce que les habitans de ces deux villes ne sont pas aussi modérés que les ci-devant sujets du saint-pere.

Toute la Terre-Ferme de Venise est municipalisée. Dans plusieurs villes on a déjà aboli les titres & fait disparaître

les armoiries. La municipalité provisoire de Venise ne néglige rien pour fraterniser avec les ci-devant provinces & pour conserver l'union avec elles. Il est certain que Venise seroit bientôt détruite si elle ne restoit capitale ou chef-lieu. Elle conservera probablement ces avantages, à cause de l'arsenal, du port & des grands établissemens publics.

De Florence, le 31 mai.

Depuis que les Français ont évacué Livourne, on croit la Toscane hors de danger. C'est à la sage politique de *Mantellini* que le grand-duc doit son salut. Il auroit été entraîné dans le malheur général, s'il avoit suivi les conseils du ministre *Serrati*, qui vouloit qu'on s'eût contre les partisans des maximes françaises, & que le grand-duc confiât le soin de l'état à une régence & se mit en sûreté. S. A. se souvient de ces conseils imprudens, & en témoigne son mécontentement au ministre, qui sera bientôt renvoyé. *Serrati* est reconnu incapable de trahir les intérêts de son prince; mais sa partialité pour les Anglais a pu l'entraîner à de fausses démarches.

*Fin de la lettre écrite d'Italie par un voyageur danois, à son ami à Copenhague, en date du 25 mai.*

Quelques jours avant mon départ de la Suisse pour Milan, arriva la nouvelle de la ratification des préliminaires de paix entre la France & l'empereur. Une joie extraordinaire & inexprimable s'empara subitement de tous les cœurs, & se manifesta sur tous les visages. Les habitans des villes par où je passois se félicitoient dans les rues de la fin de cette guerre désastreuse & cruelle, qui avoit fait craindre à tout moment des malheurs semblables pour leur patrie, entourée de tant d'armées. Je pris la part la plus sincère à ces sentimens touchans, & je passai le Saint-Gothard, dans l'espérance de retrouver en Italie une allégresse publique encore plus vive & plus éclatante, à proportion des maux plus considérables que ce pays avoit endurés. Mais le sort de ces belles contrées est encore trop incertain & trop précaire, pour que leurs habitans puissent s'abandonner à des sentimens de joie & de contentement. Les événemens qui ont renversé l'état de Venise, ceux qui sont près d'éclater à Gènes, offrent à l'imagination des scènes d'horreur qui font frémir de nouveau

l'humanité. Il se suffira à cet égard de lire les gazettes. Mais ce qui m'étonna encore davantage en arrivant ici, fut la nouvelle certaine que des intrigans avoient indisposé fortement contre la Suisse le général en chef de la république française en Italie, & que ce général avoit tenu des propos, qui ont donné des inquiétudes, non-seulement aux bailliages suisses situés entre le Saint-Gothard & la Lombardie, mais aux cantons mêmes, sur les véritables intentions & les projets de la France. On m'a assuré que les Français font croiser des barques armées & canonnières sur un très-petit lac, dont la moitié dépend de la Suisse & l'autre du Milanès. Il est absolument impossible, en supposant des intentions amicales au général français, de devier le but de cette mesure. Tout cela occasionne bien du mouvement & du bruit sur les confins de la Suisse & entre les habitans des deux pays. Cependant je ne croirai point que la république française puisse oublier sa dignité, les principes de la justice naturelle & les assurances si positives de son amitié, renouvelées tant de fois aux Suisses, au point de vouloir les attaquer hostilement. Comment se persuader qu'elle intentera une guerre, ouvertement injuste, à un pays qui a toujours observé scrupuleusement les devoirs de la neutralité, & dont les habitans, & même la grande majorité de ses magistrats (si je ne trompe fort), ont montré dans toutes les circonstances un penchant décidé, quoique renfermé dans de justes bornes, pour la grande cause de la liberté? Comment eroire qu'elle voudra continuer tous les malheurs & les désastres passés, en attaquant de nouveau une nation belliqueuse, bien armée & mieux disciplinée qu'aucune autre milice, qui verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le maintien de son indépendance. & qui d'ailleurs est très-contente de la conduite de ses différens gouvernemens pendant la dernière guerre? Il me paroît beaucoup plus vraisemblable que le gouvernement français terminera bientôt d'une manière équitable les différends qui se sont élevés; bien loin de vouloir flétrir ses lauriers & les commencemens de ses hautes destinées par la ruine d'une nation paisible, sans ambition, & dont les montagnes servent de rempart à plusieurs départemens de la France.

En peu de jours je partirai pour Rome, & je continuerai mes observations politiques dans les provinces qu'on a arrachées au pape, pour les métamorphoser en république. Je voudrois bien pouvoir me persuader qu'on peut aussi facilement donner à un peuple de nouvelles mœurs qu'une nouvelle constitution; mais sans des mœurs républicaines, j'avoue qu'une constitution républicaine me paroît d'une nature bien éphémère, &c.

## A L L E M A G N E.

De Francfort, le 5 juin.

Les armemens se continuent d'une manière extraordinaire dans les états autrichiens; & on fait filer beaucoup de troupes hongroises vers les frontières de la Silésie. On apprend d'un autre côté que la Prusse & la Saxe imitent la cour de Vienne. Sa majesté prussienne a chargé son lieutenant-général de Gensau de s'occuper en diligence non-seulement de la réparation des anciennes fortifications de la partie de la Pologne qui lui est échue, mais encore d'en faire construire de nouvelles. On attend sous peu M. de Gensau à Varsovie.

De Mayence, le 6 juin.

Les habitans des endroits occupés par les troupes fran-

çaises dans nos environs, sont obligés de fournir tout ce qui leur est demandé pour la nourriture de la troupe, ainsi que les fourrages nécessaires pour la cavalerie. Il est certain que si les choses continuent encore quelque tems sur le même pied, ces communes seront entièrement ruinées.

De Cologne, le 6 juin.

La nouvelle contribution de 8 millions, imposée sur les pays conquis, excite beaucoup de mécontentement. Toutes les instances & les protestations les mieux fondées n'ont pu rien obtenir en faveur de notre ville, dont le contingent est égal presque la somme entière imposée au pays de Berg. Cependant nos députés ne sont pas encore de retour; ils ne sont pas à Bonn, & l'on ne sait pas même ce qu'ils sont devenus. Leur absence donne matière à beaucoup de conjectures; plusieurs personnes prétendent que le roi se propose de diminuer la contribution imposée à leur patrie, les déterminés à se rendre à Paris.

## A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 juin.

Quelques nouvelles particulières annoncent que dans ce moment l'isle de Wight est remplie de troupes étrangères qu'on y a fait passer successivement du continent, & que chaque jour il y arrive de nouvelles recrues embarquées à Cuxhaven pour être transportées dans cette isle. On conçoit bien que dans l'état de crise où nous sommes, avec les dispositions à l'indépendance qu'on souffle de toutes parts dans les classes du peuple les plus faciles à égayer, le ministre ait cru avoir besoin de s'assurer, en cas de péril, d'un secours étranger; mais cette mesure, toujours dangereuse, ne peut guère se concilier avec la loi qui défend au pouvoir exécutif d'introduire dans le royaume aucunes troupes étrangères sans l'agrément du parlement, à moins qu'on ne regarde l'isle de Wight comme une appendice, non comme une partie du royaume; subtilité peu digne d'un ministre sage & vigoureux. Ce bruit a donc besoin d'explication.

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que parmi les corps de troupes nationales que nous avons dans cette même isle, on a répandu, comme on l'a fait dans le reste de l'armée & parmi les matelots, des écrits incendiaires pour exciter les soldats à l'insubordination. Plusieurs corps ont signé des déclarations dans lesquelles, en protestant de leur fidélité au roi & de leur attachement à la constitution de leur pays, ils s'engagent à châtier eux-mêmes les traîtres qui chercheront à les détourner de leur devoir. Jusqu'à présent aucun corps militaire ne s'est laissé aller à ces insinuations coupables; & depuis la révolte des matelots, la masse du peuple a déclaré une grande horreur pour ceux qu'on appelle aussi *jacobins*; & dernièrement dans un endroit du comté de Sassex, deux de ces prédicateurs d'insurrection ont été fort maltraités par les habitans de la campagne, & auroient couru risque de la vie sans l'intervention d'un juge de paix.

L'escadre de l'amiral Bridport, qui croisoit devant Brest, a quitté sa croisière par la suite d'une révolte qui s'est manifestée sur le *Pompée*; 88 matelots de l'équipage vouloient, dit-on, se rendre maîtres du vaisseau & le conduire à Brest; heureusement pour nous le reste de l'équipage s'y est opposé. Seize des instigateurs de cette révolte ont été envoyés dans la baie de Cawsand, sur le *Minotaure*, de 74. On assure que l'amiral va rentrer, avec son es-

cadre, à Tork pour faire sur-

Hier & avai  
différens corps  
d'autres qui de  
parle plus que  
prêtres réfracta  
Nous ne pouvo  
à employer de  
ment où la tou  
pour y ramen  
tions. Ce qui fa  
missaires du p  
tion, & adress  
res fulminans d  
& d'emprisonn  
part, le rebut  
un grand acte  
ces individus p

## DÉPARTEMENT.

Il est entré  
se trouvoient  
*Unflexible*, qu  
fin par se sou  
gues, les autre  
sont échappés  
être mis aux fe  
*mouth*, qui n  
leur chapeau  
bleu sur lequ  
vaisseau de s

## Aux Étrangers.

## CITIZEN.

En lisant votr  
quelques défauts  
de Paris.

Ce n'est point  
l'histoire où ils s  
convient le sec  
seulement mang  
les nourrices de  
que le nombre  
mères indignes  
l'histoire pour s  
tous. (1) C'est  
vivent.

Il a été fait d  
ment encore à  
les maies de nou  
faitement artifiel  
donné des résul  
l'on peut conclu  
& chaque munic  
confiant aux soie  
tant qu'on auro  
campagne, moy  
l'on doit en att

(1) Le nombre  
500 par mois.

cadre, à Torbay, & qu'il y aura un conseil de guerre pour faire sur-le-champ le procès à tous les coupables.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 24 prairial.*

Hier & avant-hier il est encore arrivé en cette ville différents corps de troupes, & nous en attendons encore d'autres qui descendent dans les départemens réunis. On parle plus que jamais d'une mesure générale contre les prêtres réfractaires, qui sera soutenue par la force armée. Nous ne pouvons croire que le gouvernement français pense à employer des moyens aussi tyranniques, dans un moment où la tolérance est si nécessaire dans nos contrées pour y ramener des esprits aigris par de longues vexations. Ce qui fait croire à cette mesure, c'est que les commissaires du pouvoir exécutif font des listes de prescription, & adressent aux autorités constituées, des réquisitoires fulminans dans lesquels ils ne parlent que d'arrestations & d'emprisonnemens. Ces commissaires sont, pour la plupart, le rebut & la lie de la nation : le directoire ferait un grand acte de politique & de justice, en remplaçant ces individus par des hommes à la fois honnêtes & éclairés.

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

*De Calais, le 29 prairial.*

Il est entré hier dans notre port un bateau anglais où se trouvoient dix-huit marins de l'équipage du vaisseau *l'Inflexible*, qui avoit partagé la rébellion du Nore & avoit fini par se soumettre. De ces dix-huit, deux étoient *délégués*, les autres membres du comité d'insurrection. Ils se sont échappés sur une chaloupe au moment où ils alloient être mis aux fers, & ont passé sous les batteries du *Monmouth*, qui n'a pas voulu tirer sur eux. Ils portoient à leur chapeau une courde bleue & rouge, & un ruban bleu sur lequel étoit écrit : *le loyal et juste comité du vaisseau de S. M. l'Inflexible.*

*Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

### CITOYENS,

En lisant votre journal du 27 de ce mois, nous avons remarqué quelques défauts d'exactitude dans l'exposé relatif aux enfans-trouvés de Paris.

Ce n'est point de besoin absolu que ces enfans meurent dans l'hospice où ils sont déposés; ils y reçoivent aussi abondamment qu'il convient les secours de l'allaitement artificiel : le plus grand nombre seulement manque de l'avantage de l'allaitement naturel, parce que les nourrices des campagnes ont cessé de les venir prendre, & parce que le nombre des nourrices sédentaires, tirées de la classe des mères indigentes, qu'on a rassemblées depuis quelques années dans l'hospice pour suppléer à celles des campagnes, ne peut suffire à tous. (1) C'est à ces mères qu'est due l'existence de ceux qui survivent.

Il a été fait des essais sans nombre & en différents lieux, récemment encore à Mousseaux, ainsi que dans les campagnes, & entre les mains de nourrices isolées, pour s'assurer jusqu'à quel point l'allaitement artificiel pouvoit suppléer à l'allaitement naturel; tous ont donné des résultats si peu satisfaisans qu'il a fallu y renoncer; d'où l'on peut conclure que le moyen proposé de charger chaque canton & chaque municipalité de la France d'un enfant abandonné, en le confiant aux soins d'une mère âgée, ne pourroit être adopté qu'autant qu'on auroit perdu l'espoir de les confier à des nourrices de campagne, moyen infiniment préférable, & du côté des succès que l'on doit en attendre, & du côté de la dépense. Du côté du succès,

(1) Le nombre des enfans apportés à l'hospice s'éleve à plus de 300 par mois.

cela est évident, vu l'avantage immense de l'allaitement naturel sur l'allaitement artificiel; du côté de la dépense, l'hospice aura autant de nourrices qu'il voudra, non pas avec 10 ou 12 francs par mois, mais avec 7 francs & même quelque chose de moins, comme par le passé, pourvu qu'elles soient assurées d'être payées exactement. C'est l'énorme difficulté de l'être dans ce moment qui les détourne d'y venir.

Quand les hospices jouiront des mêmes revenus qu'autrefois, les nourrices reviendront, & leur concours contribuera d'autant plus efficacement à conserver les enfans de cette classe, que la réunion des mères indigentes dont on a parlé, réduira à peu de choses ou même fera disparaître entièrement le régime artificiel que la raison & l'expérience réprouvent.

Au reste, nous avons pour l'auteur de l'article auquel nous répondons, toute l'estime que méritent son amour pour l'humanité & ses connoissances dans différentes parties de la physique & des arts; mais nous avons pensé devoir réclamer contre son opinion sur la cause de la mortalité des nouveaux-nés, & sur les moyens qu'il propose pour y remédier.

*Signés, ANDRY, AUVITY, officiers de santé de l'hospice de la Maternité.*

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PICHÉRU.

*Suite de la séance du 30 prairial.*

La proposition faite par Henri Longueve, tendant à ce que, pendant un an après l'expiration de leurs fonctions, les membres des deux conseils ne puissent être nommés à aucune place ni par le corps législatif ni par le directoire exécutif, a été fortement appuyée par Rochet, Job-Aimé & Henry-Larivière; ils ont sur-tout fait valoir en sa faveur que c'étoit le moyen de mettre le corps législatif à l'abri de toute influence. Le dernier de ces orateurs a dit que cette influence ne s'étoit que trop fait sentir, & a annoncé que si on le lui contestoit, il citeroit des faits & des preuves sans réplique.

Dumolard & Thibaudeau ont soutenu que la proposition est formellement contraire à la constitution; que c'étoit une véritable loi du 3 brumaire qu'on vouloit faire. La proposition, comme nous l'avons dit, a été rejetée par la question préalable.

Le projet présenté par Gibert-Desmolières, relatif aux négociations de la trésorerie, a éprouvé une longue & tumultueuse résistance : on vouloit que le rapport fût d'abord connu; or, il n'étoit pas encore distribué.

Tallien, en avouant qu'on avoit fait des négociations bien désastreuses, a témoigné des craintes qu'on ne nuisît à la conclusion de la paix, si dans ce moment on étoit des ressources au directoire, & sur-tout si on paroissoit lui retirer la confiance dont il a plus besoin que jamais.

Enfin, après une discussion prolongée & une forte tenacité de la part de ceux qui s'opposent au projet, parmi lesquels on compte Villers, Quirot, Malès & Chollet, il a été adopté.

Le conseil arrête l'impression d'un mémoire du ministre des finances, relatif aux opérations de la compagnie Dijon, & transmis par un message au directoire.

La bravoure du capitaine Sercot a donné lieu à une difficulté. En sortant de l'Isle de France pour aller chercher une cargaison de riz, il s'empara de deux frégates anglaises, & continua sa route après avoir monté sur une de ces deux frégates. Bientôt il rencontra un nouveau vaisseau anglais, & s'en empara encore à l'abordage.

Le tribunal de l'Isle de France jugea que la nouvelle capture appartenoit à la nation, & non au capitaine Sercot,

parce que la bâtiment monté par lui, ne portoit pas de lettres de marques. Le capitaine Sercot a réclamé. Une commission est chargée de faire droit à ses réclamations.

Séance du 1<sup>er</sup> messidor.

Le conseil a renouvelé le bureau; Henri Larivière est président; les nouveaux secrétaires sont Villaret-Joyeuse, J. Aimé, Jourdan (des Bouches-du-Rhône) & Delahaye (de l'Aisne).

On lit la rédaction de la résolution prise hier sur les négociations de la trésorerie.

Lecler demande & obtient la parole; il propose de rapporter cette résolution. — Des murmures accueillent cette proposition. — L'orateur dit que la résolution dont il s'agit a été prise en un instant, sans discussion, sans avoir été annoncée, & quand on savoit que divers membres étoient absens. — Les murmures augmentent.

Vauvilliers & plusieurs autres retiennent la parole & vont vers la tribune.

L'orateur continue; il dit que depuis long-tems une lutte s'est établie entre la commission des finances & le directoire; que la résolution prise hier est un acte *ab irato*, & qu'elle est déshonorante pour le conseil.

Ici les murmures éclatent de toutes parts avec la plus grande violence; une foule de membres sont à la tribune; des disputes particulières très-chaudes s'engagent; Malès & Labaye (de la Seine Inférieure) se prennent au corps; un grand nombre de membres quittent leurs places & courent vers la tribune; le bruit & le désordre sont au comble; des cris à l'Abbaye se font entendre; on demande que la séance soit levée; le président se couvre.

Enfin le calme se rétablit & l'orateur continue; il dit que la résolution détruit toutes les espérances de paix; & ici, ajoute-t-il, je ne sais que l'interprète d'un grand nombre de républicains, qui ont conçu les plus vives inquiétudes. — On murmure.

C'est vrai! c'est vrai! crient plusieurs membres. L'opinant demande en fin le rapport de la résolution, & une nouvelle discussion trois jours après la distribution du rapport.

De toutes parts on demande l'ordre du jour: cette proposition est adoptée.

Philippe-Delleville voudroit qu'avant d'envoyer la résolution aux anciens, on s'occupât de l'opinion de Thibaudeau, sur la compagnie Dijon; il lui semble qu'on ne peut pas leur confier toutes les négociations, tant qu'ils seront en butte à des soupçons si graves.

Chollet dit que d'après la rédaction, il pourroit paroître que les commissaires de la trésorerie, seulement responsables pour les négociations futures, ne le sont pas pour les négociations passées; il demande qu'on fasse disparaître ce vice dans la rédaction: elle est adoptée avec cet amendement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BARRÉ-MARBOIS.

Séance du 30 prairial.

Sur le rapport de Giraud (de l'Ain), le conseil approuve

une résolution du 24 prairial, qui ordonne que le nom de représentant Imbert-Colomès sera rayé définitivement de la liste des émigrés.

Ledanois fait un rapport contre la résolution du 6 floréal, relative à la contribution foncière; il démontre que la résolution a fixé la quotité de cette contribution d'après l'hypothèse que le produit annuel de tout le territoire français s'élevoit à onze cents millions, tandis qu'il est reconnu que ce revenu ne s'éleve pas au-delà de neuf cents millions. Cette résolution est donc vicieuse par la base même sur laquelle elle est fondée. Elle présente plusieurs autres défauts qui attaquent les principes de la justice distributive.

Cette résolution avoit pour objet de fixer le mode des décharges & réductions de la contribution foncière; ce mode est lui-même très-imparfait. La commission propose de rejeter la résolution. — Impression & ajournement.

Sur le rapport du même membre, le conseil approuve une autre résolution du 6 floréal, relative à la perception des contributions foncières.

On reprend la suite de la discussion sur la résolution du 7 nivôse, relative aux salines nationales.

Harmand (de la Meuse) parle en faveur de la résolution. — Impression & ajournement.

Séance du 1<sup>er</sup> messidor.

Le conseil procède au renouvellement du bureau. — Bernard Saint-Africque est président. Les secrétaires sont Lomond, Fleurie, Porcher, Girod de Nantes.

Bourse du 1<sup>er</sup> messidor.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ , 62.	Lausanne.....2, 5.
Idem cour.....58 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ , 60.	Londres...25 l. 5 s., 24 l. 15 s.
Hamb....186, 185 $\frac{1}{2}$ , 183 $\frac{1}{2}$ .	Inscript.32 l. 10 s., 32 l., 31 l.
Madrid.....11 l. 13 s. 3 d.	15 s., 10 s.
Mad.effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{3}{4}$ ...21 l. 5 s., 21 l., 20 l.
Cadix.....11 l. 13 s. 3 d.	17 s. $\frac{1}{2}$ , 15 s.
Cadix effect.....13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ ...30 l. 10 s., 32 l. p.
Gènes.....92 $\frac{1}{2}$ , 90 $\frac{1}{2}$ , 90.	Or fin.....102 l. 10 s.
Livourne.....104 $\frac{1}{2}$ , 100.	Ling. d'arg.....50 l. 10 s.
Lyon.....1 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ .	Piastre.....5 l. 4 s. 3 d.
Marseille.....1 $\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$ .	Quadruple....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$ .	Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.
Montpellier.....2.	Souverain.....33 l. 15 s.
Bale.....1 $\frac{3}{4}$ , 4 $\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ .	Guinée.....25 l. 2 s.

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 400 à 405 l. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 350 l. — Huile d'olive, 1 l. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 15 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 17. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 2 s. — Savon de Marseille, 16 s., 17 s. — Chandelle, 00. — Coton du Levant, 1 l. 14 à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l.

Tableau de Paris, ou Récit historique de la révolution du 10 août 1792, des causes qui l'ont produite, des événements qui l'ont précédée, et des crimes qui l'ont suivie; par Pelletier, auteur des Actes des Apôtres; édition originale, ornée des portraits de Louis XVI & de son fils, d'un plan du château des Tuileries, & dans laquelle se trouve *Non Agonic de trente-huit heures*, de Saint-Mard; deux volumes in-8°. Prix, 9 liv. & 12 liv. franc de port. A Paris, chez Henri Neuville, libraire, rue des Grands-Augustins, n°. 31; à Londres, chez Elmsly, libraire, dans le Strand.